

Prise en charge des troubles psychopathologiques

Contexte

Les personnels des établissements sanitaires et médico sociaux sont de plus en plus confrontés aux difficultés de prises en charge des personnes manifestant des troubles mentaux et psychiques. Ils n'ont généralement pas été formés initialement à l'approche de ces troubles et se trouvent souvent démunis pour prendre en charge ces personnes qui peuvent grandement perturber l'équilibre des équipes et la qualité de la prise en charge globale des patients / résidents.

Objectifs

- Définir et différencier les troubles mentaux et psychiques, les pathologies et les comportements associés
- Mieux de repérer et se positionner face aux différentes pathologies
- S'approprier les différentes approches thérapeutiques pertinentes quant à l'accompagnement socio-éducatif
- Connaître les bonnes pratiques en la matière
- Savoir quand et comment passer le relais et faire appel au service psychiatrique
- Appréhender la réglementation en matière d'hospitalisation sous contrainte et de protection juridique avec une pathologie d'ordre psychiatrique

Renseignements complémentaires

Contact : Fatima SARAIVA (f.saraiva@anfh.fr)

Programme

JOURNÉE 1 :

- Confronter les représentations et aborder la notion de troubles psychiques -Représentations sur la maladie mentale, la folie et la psychiatrie -Le normal et le pathologique -Les troubles psychiques, les troubles mentaux : quelle différence ?
- Mieux se repérer et se positionner face aux différentes pathologies -Les notions basiques sur la construction et la structuration du psychisme -Les psychoses, névroses et état limites -Les différentes personnalités -Les différents troubles : de l'humeur, anxieux... -Les conduites addictives

JOURNÉE 2 :

- S'approprier les différentes approches thérapeutiques -Approche centrée sur la personne -Approche psychodynamique -Approche comportementale et cognitive -Approche systémique

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYi5FaQpHagB_jhcTbOG

■ Connaître les bonnes pratiques des approches thérapeutiques -Repérage des situations de crise et des éléments déclenchant -Notion de cadre thérapeutique -La posture professionnelle -Relation et communication en fonction des pathologies -La place de la famille -Outils spécifiques : les entretiens, les projets de soins et de vie...

JOURNEE 3 :

■ Connaître et utiliser les relais du secteur psychiatrique -Organisation de la psychiatrie -Les personnes ressources et les relais -Les équipes de liaison et d'urgence -Les équipes mobiles

■ Appréhender le cadre légal des soins psychiatriques -Loi du 05 juillet 2011 -Loi du 27 septembre 2013 -Loi du 26 janvier 2016 -Loi du 11 février 2005

Public

Tout personnel soignant confronté à la prise en charge de personnes présentant des troubles mentaux et psychiques quel que soit leur secteur d'activité (hors services de psychiatrie) travaillant en centre hospitalier

Exercice

2024

Code de formation

SOI04

Nature

AFR

Organisé par

GRIEPS

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 18 novembre au 20 novembre 2024

ANFH Ramonville Saint-Agne